

**Communauté internationale ou communauté des abeilles ?
Regard critique sur les ambiguïtés de la diplomatie des Nations
Unies en République Démocratique du Congo**

**International community or bees community? Critical look at the
ambiguities of United Nations diplomacy in the Democratic
Republic of Congo**

Oscar Shamba Bemuna

Professeur à l'Université Pédagogique Nationale et à l'école de criminologie de l'Université
de Kinshasa et de Goma

Chercheur au Centre de Recherche en Sciences Humaines

Date de soumission : 12/10/2024

Date d'acceptation : 01/02/2025

Pour citer cet article :

SHAMBA. BEMUNA. O. (2025) «Communauté internationale ou communauté des abeilles ? Regard critique sur les ambiguïtés de la diplomatie des Nations Unies en République Démocratique du Congo», Revue Internationale du chercheur «Volume 6 : Numéro 1» pp : 151-179

Résumé

L'attitude de la communauté internationale relèverait d'un cynisme des grandes puissances, des véritables instigatrices des conflits, qui organisent et décident tout sur la scène internationale sous couvert de cette étiquette de la communauté Internationale. L'ambiguïté diplomatique consisterait dans la condamnation de façade par la communauté internationale des crimes commis en RDC par les voisins, sous la houlette de certaines grandes puissances que nous considérons comme des « abeilles », d'une part, et la main tendue de la RDC vers ses « bourreaux », qui espère des solutions aux conflits dont ils sont auteurs intellectuels, d'autre part.

Mots clés : « Communauté internationale ; communauté des abeilles ; les ambiguïtés ; la diplomatie des Nations Unies ; République Démocratique du Congo ».

Summary

The attitude of the international community would be a sign of cynism of the great powers, the real instigators of conflicts, who organize and decide everything on the international scene under the cover of this label of the international community. The diplomatic ambiguity would consist in the superficial condemnation by the international community of the crimes committed in the DRC by neighbors, under the leadership of certain great powers that we consider to be « bees », on the one hand, and the outstretched hand of the DRC towards its « executioners » who hope for solutions to the conflicts of which they are intellectual authors, on the other.

Keywords: « International community ; bees community ; « ambiguities ; United Nations diplomacy ; Democratic Republic of Congo ».

Introduction

« Où ils ont fait un désert, ils disent qu'ils ont fait la paix »

Dans son discours éminemment politique prononcé devant les autorités politiques et le corps diplomatique en RDC en Janvier 2023, le Saint-Père n'a pas eu de mots tendres vis-à-vis de ceux qu'il n'a pas voulu citer nommément en disant : "*Ôtez vos mains de la République Démocratique du Congo, ôtez vos mains de l'Afrique ! Cessez d'étouffer l'Afrique : elle n'est pas une mine à exploiter ni une terre à dévaliser*". On peut se poser la question de savoir à qui il s'adressait ? Autrement dit, qui sont ces vrais acteurs qui étouffent l'Afrique, de manière générale et, qui sont à la base de la tragédie congolaise, en particulier ?

Il y a plus de trois décennies que la RDC est en proie à des conflits (Onana, 2023) dont les morts se comptent par millions. Face à ces conflits les plus meurtriers depuis la fin de la seconde Guerre mondiale, les voix s'élèvent de partout pour demander l'arrêt de ce que l'on peut appeler des crimes contre l'humanité. Dans le monde diplomatique, les expressions sur le plan international et national sont multiples pour condamner ces atrocités qui déciment tout un peuple au vu et au su de la Communauté Internationale.

La diplomatie congolaise, qui se veut pacifique, multiplie des rencontres tant bilatérales que multilatérales pour restaurer la paix à l'Est du pays. Cependant, sans être pessimiste face à cette approche pacifiste, nous nous interrogeons sur la bonne foi des partenaires internationaux quant à leur volonté de mettre fin aux conflits à l'Est du pays. Certains parlent du silence, voire de l'omerta (Onana 2023) de la Communauté Internationale. D'autres, par contre, voient dans ce silence une complicité de celle-ci et ses agendas cachés pour la balkanisation de la RDC. Comment alors comprendre cette attitude ambiguë et cynique de la communauté internationale et la diplomatie « attentiste » de la RDC ?

Avant d'entrer dans le vif du sujet, la question est celle de savoir que désigne l'expression « *communauté internationale* » derrière laquelle on cherche à s'abriter. A quoi se réfèrent les différents États ou organisations internationales lorsqu'ils parlent de la communauté internationale ? Lorsqu'on dit, par exemple, que la communauté internationale condamne la Russie, l'Iran, la Chine, le Rwanda..., la communauté internationale a décidé d'en finir avec la dictature en Irak, en Lybie... A quoi, à qui fait-on allusion ? L'action de cette communauté internationale ne serait-elle pas semblable à celle des abeilles de Bernard Mandeville

(Mandeville, 1714) qui désiraient supprimer toute l'abjection présente dans la ruche et ont fini par se rendre compte qu'en procédant ainsi, elles ont ruiné leur société ? Ainsi, rendues prospères par leurs vices, les abeilles sont devenues pauvres en tentant de devenir vertueuses (Mauroy, 2011).

Il sera question dans cette recherche de faire un tour d'horizon sur la notion de la communauté internationale pour comprendre son sens à la fois politique et scientifique et son utilisation par les différents acteurs nationaux et internationaux (1). Dans une posture d'observateur de la scène internationale, nous allons dans une approche réaliste¹ et éthologique², analyser les comportements des différents acteurs des relations internationales (les Etats les Organisations internationales, organisation non-gouvernementale et firmes multinationales), et faire une approche comparative avec la fable des abeilles de Bernard de Mandeville enfin de discuter sur la bonne volonté de la communauté internationale d'aider la RDC et les impératifs économiques de certaines grandes puissances qui ne peuvent pas scier l'arbre sur lequel elles sont assises (2), il sera question de voir s'il y a des liens entre cette communauté internationale que nous considérons comme une « communauté des abeilles » et les conflits à l'Est de la RDC (3) et enfin étudier comment vivre avec ces abeilles dans une forme de diplomatie d'intérêts partagés (4).

1. Esquisse sur la notion de communauté internationale

Dans le langage courant comme en sciences juridiques, la « Communauté internationale » est une expression polysémique et ambiguë (Villalpando, 2005). Selon Soraya Sidani, dans la pratique, les termes de communauté internationale et de société internationale sont fréquemment employés de manière abusivement simplificatrice afin de rendre compte de la complexité des liens qui unissent les acteurs sur la scène mondiale (Sidani, 2014). Ainsi, le premier réflexe est de nous interroger sur le sens à attribuer aux termes « communauté internationale », souvent confondus avec l'expression « société internationale ».

¹ L'approche réaliste est un des paradigmes dominants des relations internationales. Elle consiste à étudier la réalité telle qu'elle est, elle est aussi décrite souvent comme une théorie explicative, ne cherchant pas à influencer les cours des événements, mais à en analyser les causes. Elle est inspirée de la lecture de la guerre du Péloponnèse par Thucydide et par des philosophes comme Hobbes, qui décrit l'état de nature comme une guerre de chacun contre chacun (Diane 2010).

² L'approche éthologique quant à elle s'intéresse aux comportements des animaux, y compris ceux de l'Homme, dans des conditions de vie données mais variables (milieu naturel, conditions domestiques, en captivité, lors de tests...). Elle porte sur les comportements en eux-mêmes, ainsi que sur leurs causes et leurs fonctions. Dans l'éthologie humaine, les humains sont des animaux sociaux.

1.1. Le cynisme et l'ambiguïté de la diplomatie des Nations-Unies en RDC

Le cynisme et l'ambiguïté du discours de la communauté internationale en République démocratique du Congo (RDC) sont des sujets complexes et controversés. Depuis toujours, le langage international est difficile à cerner par le commun de mortels. Les conflits armés en RDC, ont donné lieu à un euphémisme et une imposture du langage sur la scène internationale. La RDC est confrontée à de nombreux défis, les conflits armés, les violations des droits de l'homme et la corruption. Dans ce contexte, le discours de la communauté internationale peut parfois sembler ambigu, cynique, voire contradictoire, pour plusieurs raisons.

1.2. Facteurs explicatifs

L'ambiguïté du discours de la communauté internationale sur la RDC peut s'expliquer par les divergences d'intérêts, les considérations géopolitiques, la complexité de la situation et les différents acteurs impliqués. Il y a souvent un écart entre les discours officiels des gouvernements et les actions concrètes prises sur le terrain. Certains pays peuvent exprimer publiquement leur préoccupation pour la situation en RDC, mais leurs politiques et leurs intérêts économiques peuvent ne pas toujours être en phase avec ces déclarations.

La RDC est un pays stratégique sur le plan géopolitique en raison de sa position centrale en Afrique et de ses ressources naturelles telles que les minerais et le pétrole. Cela signifie que de nombreux acteurs internationaux ont des intérêts économiques et géopolitiques dans la région, ce qui peut influencer leur discours et leurs actions. Certains pays peuvent chercher à exploiter les ressources de la RDC ou à soutenir des acteurs locaux qui servent leurs intérêts, ce qui crée des tensions et des ambiguïtés dans le discours international. Intérêts géopolitiques (Mangemosi & Makwala, 2003) : La RDC est riche en ressources naturelles, telles que les minerais précieux et les terres rares, qui suscitent l'intérêt de nombreux acteurs internationaux. Les rivalités géopolitiques peuvent conduire à des discours ambigus, car certains pays peuvent soutenir des acteurs locaux ou se positionner en fonction de leurs intérêts économiques, politiques ou sécuritaires, plutôt que de promouvoir une solution globale et équitable pour la RDC.

Comme on peut le constater, les enjeux sont multiples, les intérêts divergents des membres de la communauté internationale, conduisent à des discours ambigus et cyniques. La communauté internationale est composée de nombreux acteurs différents, tels que des États, des organisations internationales, des ONG et des groupes de la société civile. Dans une approche purement réaliste, nous pensons que chacun de ces acteurs peut avoir sa propre perspective et

ses propres intérêts à défendre dans le contexte de la RDC, ce qui peut contribuer à l'ambiguïté de la diplomatie globale de la communauté internationale en RDC. Il n'y a pas d'unanimité en cas de divergences d'intérêts.

1.3. Esquisse sur les discours cyniques et ambigus de la communauté internationale

Les différentes résolutions du Conseil de sécurité sur la RDC poussent à dire que la diplomatie des Nations-Unies en RDC est faite du mépris effronté des convenances, elle se présente en termes des discours contraires à ce qu'elle prétend défendre. A travers ces quelques lignes, nous ne saurons pas revenir sur plus cinquante résolutions du Conseil de sécurité sur la RDC mais nous allons prendre la plus récente, c'est-à-dire la Résolution 2266 du 20 décembre 2022, pour montrer le cynisme et l'ambiguïté de la communauté internationale dans sa manière de dire et de faire. A la lecture de cette résolution, quelques concepts reviennent assez régulièrement, il s'agit de la préoccupation du Conseil de sécurité et la condamnation de ce dernier de toutes les atrocités commises à l'Est de la RDC. Quand le Conseil dans les différentes résolutions, décide, condamne et rappelle, il n'y a rien qui change.

1.3.1. La préoccupation du Conseil de Sécurité

Le concept préoccupation revient plusieurs fois dans les différentes résolutions du Conseil de sécurité. Dans la résolution 2266, on peut lire « le Conseil de sécurité se dit profondément préoccupé », le Conseil de « sécurité est gravement préoccupé » par la situation à l'Est de la RDC. Cependant, il y a lieu de constater que le Conseil semble être plus préoccupé qu'il ne l'est en réalité. Il s'observe une manifestation émotionnelle fausse et non-sincère et hypocrite afin de tromper l'opinion tant internationale et nationale qu'il veut trouver des solutions. Il serait en train de verser des larmes de crocodiles. Les crocodiles selon l'ancienne croyance, pleurent lorsqu'ils mangent leurs proies. Une chose, est d'être préoccupé, une autre est des trouver des solutions. Après plus de deux décennies, la situation ne semble pas évoluer et la communauté internationale se dit toujours préoccupée.

De la MONUC à la MONUSCO, la situation à l'Est de la RDC est restée la même. Pendant la période de la MONUC, les résolutions votées par le Conseil de sécurité préconisaient, par peur du danger, la simple interposition et non le rétablissement du droit, au besoin par la force. La MONUSCO qui a remplacé la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUC) le 1er juillet 2010, conformément à la résolution 1925 du 28 mai 2010 du Conseil de sécurité s'est assignée une autre mission de stabilisation de l'Est de

la RDC. Il sied de dire que ce changement reflète la nouvelle phase dans laquelle le pays était entré mais sans un impact réel sur le terrain.

La nouvelle mission est autorisée à utiliser *tous les moyens nécessaires* pour s'acquitter de son mandat, notamment prendre toutes les mesures disponibles pour lutter efficacement contre la menace posée par les groupes armés et d'autres menaces pour la sécurité, assurer la protection des civils, le respect de droit international humanitaire, de droits de l'homme et appuyer le Gouvernement congolais dans ses efforts de stabilisation et de consolidation de la paix. Au regard cette mission, il y a lieu de dire qu'on est loin de croire en la bonne volonté du Conseil de sécurité dans sa quête des solutions pour la RDC. Avec un budget de 1,5 milliards de dollars, un contingent le plus 17000 casques bleus actuellement déployés en RDC, la MONUSCO peine à ramener la paix à l'Est et stabiliser le pays.

Cette inefficacité, cette passivité de la mission des Nations-Unies dans sa lutte contre les groupes armés de l'Est de la République démocratique du Congo fait penser au cynisme diplomatique des Nations-Unies. Force est de constater que la géostratégie de la communauté internationale dans la région des grands lacs africains est de plus en plus perceptible sur la base du pillage des minerais de sang, des violences sexuelles, des crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Les forces armées de maintien de la paix interviennent souvent, très mal ou trop tard.

Il y a de cela dix ans jour pour jour (en 2013) que les forces congolaises appuyées par une brigade d'intervention de l'ONU avaient lancé une offensive avec des moyens lourds contre le M23. Cette offensive a été un succès non seulement pour les FARDC mais aussi pour la mission des Nations Unies. Ceci revient à dire que s'il y avait la volonté de mettre fin à cette tragédie, on n'en serait pas là où l'on est aujourd'hui.

1.3.2. La condamnation

Le Conseil de Sécurité, dans la résolution 2266 du 20 décembre 2022, « condamne toutes les violences sexuelles commises ... ; « condamne fermement tous les groupes opérants en RDC (...), le Conseil de Sécurité condamne la poursuite de l'exploitation et de commerce illégaux des ressources naturelles (...). A plusieurs reprises, le concept condamnation revient dans cette résolution. Cependant, ce concept aurait perdu de son sens, le peuple congolais attend de la mission des Nations Unies, la matérialisation de ses décisions. Il a comme l'impression que le discours officiel est un discours de condamnation mais officieusement, on soutient les forces

négatives et leurs parrains. La mission de maintien de la paix, sans désarmer les seigneurs de guerre, paraît contradictoire. Il y a une digression politico-médiatique dans le discours de la communauté internationale qui souffle le chaud et le froid dans sa manière de faire la paix. On constate que la morale, bien souvent véhiculée dans les résolutions du conseil de sécurité, apparaît comme immorale car elles sont servies qu'à une géométrie variable et de façon discriminatoire. L'indignation morale est plus faible pour les victimes congolaises que pour d'autres victimes occidentales, « les massacres y sont vécus cyniquement comme un mal tropical endémique et inéducable » (William, 2007).

Faut-il rappeler ici qu'une résolution du Conseil de sécurité des Nations-Unies agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies est texte ayant une valeur juridique contraignante, elle est consacrée en Droit international par l'article 25 de la Charte des Nations-Unies qui dispose : « les membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de Sécurité conformément à la présente Charte ».

L'inexécution des résolutions n'est pas due au manque de moyens humains ni de moyens financiers mais au fait que certains Etats du Conseil de sécurité ont pris d'autres Etats en otage et s'imposent sur l'exécution des résolutions. Les grandes puissances préfèrent une économie prédatrice, c'est-à-dire, piller la RDC par l'intermédiaire de certains Etats et groupes armés en lieu et place d'une coopération économique bilatérale ou multilatérales. Les résolutions du Conseil de sécurité ont un caractère aporétique. Il est préoccupé des problèmes qu'il ne sait pas résoudre et qui n'a pas la volonté de résoudre. C'est peut-être à tort qu'on peut réellement parler de la communauté internationale. Il s'agit bien d'une « Communauté internationale » sans communauté internationale. Il serait indiqué à partir d'une approche réaliste de parler en termes de « communauté des abeilles ».

1.3.3. Le cynisme au sein de la communauté internationale

Le cynisme au sein de la communauté internationale est un phénomène complexe et souvent observé dans les relations internationales. Il se manifeste lorsque les acteurs étatiques ou non étatiques agissent en fonction de leurs intérêts propres, sans tenir compte des principes moraux ou des normes internationales acceptées.

Il existe plusieurs raisons qui peuvent expliquer le cynisme au sein de la communauté internationale :

- **Réalisme politique** : Selon la théorie du réalisme politique (Vilmer 2023), les États sont principalement motivés par la poursuite de leur intérêt national et de leur sécurité. Le réaliste est anti-utopique dans le sens où il juge la valeur d'une proposition à sa faisabilité, sans se faire d'illusion sur la volonté ou la capacité des acteurs de respecter les principes qu'ils invoquent. Il a conscience que les politiques sont ancrées dans les circonstances et qu'elles ne dépendent pas tant des convictions que des rapports de force (Vilmer 2023). Cela peut conduire à des actions cyniques, où les États privilégient leurs propres intérêts sans se soucier des conséquences pour les autres acteurs (Vilmer 2023). Notre malheur, c'est notre angélisme. Nous voulons que les autres nous aiment. Nous cherchons le romantisme là où il ne se trouve pas.
- **Concurrence pour les ressources** ((Mangemosi & Makwala, 2003) : Les ressources naturelles limitées, telles que l'énergie, l'eau et les minéraux, peuvent susciter une compétition intense entre les États. Cette concurrence peut engendrer un cynisme accru, car les pays peuvent chercher à maximiser leur accès à ces ressources, parfois au détriment des autres.
- **Histoire et conflits passés** (Mangemosi & Makwala, 2003) : Les relations internationales sont souvent marquées par des histoires de conflits, de rivalités et de méfiance. Ces facteurs peuvent alimenter le cynisme, car les pays peuvent se méfier les uns des autres en raison des blessures passées ou des rivalités historiques. Ce que les africains en général et les congolais en particulier n'ont jamais compris
- **Jeu géopolitique** (Mangemosi & Makwala, 2003): Dans le contexte de la rivalité géopolitique et de la quête de puissance, les États peuvent adopter des approches cyniques pour étendre leur influence, soutenir des régimes alliés ou affaiblir leurs adversaires. Ces stratégies peuvent souvent aller à l'encontre des principes de coopération et de respect mutuel. Les conflits au Congo ont été téléguidés de l'extérieur par des puissances multinationales et autres groupes maffieux. La logique est restée la même depuis 1885 et même bien avant. Souvenez-vous des accords de cession de terre avec les hommes de Léopold II. Souvenez-vous de la colonisation sous prétexte de nous ouvrir aux lumières de la civilisation. Souvenez-vous du contentieux belgo-congolais. Jusqu'à quand resterons-nous aussi naïfs ?
- **Manque de confiance** : La méfiance et le manque de confiance mutuelle entre les acteurs internationaux peuvent également contribuer au cynisme. Les pays peuvent douter des intentions des autres, ce qui peut les pousser à adopter une approche cynique pour se protéger ou préserver leurs intérêts (Mangemosi & Makwala, 2003).

Cependant, il est important de noter que le cynisme n'est pas toujours omniprésent dans le système international. Il existe également de nombreux exemples de coopération, de diplomatie et de respect mutuel entre les nations. C'est plus les grandes puissances qui sont dans cette politique cynique de dominer et de protéger leurs intérêts. Ils ne seraient pas des grandes puissances s'ils n'étaient pas aussi cyniques et hypocrites.

2. Approche éthologique de la communauté internationale

Selon Dany-Robert Dufour, qui résume la fable des abeilles, « la fable raconte l'histoire d'une ruche florissante où prospèrent non seulement tous les métiers, mais aussi et surtout tous les vices, l'explication de sa prospérité tenant précisément à ce que tous ses habitants sont des voleurs. Hantés par la culpabilité, ils décident de devenir honnêtes. Dès lors, les (très nombreuses) activités qui vivent du malheur d'autrui disparaissent, et la ruche dépérit ». Cette fable des abeilles semble être révélatrice de l'attitude de la communauté internationale vis-à-vis de la RDC.

Partant d'une approche éthologique, la métaphore peut être incongrue, mais elle permet de comprendre les apories en relations internationales où des pratiques des acteurs du système international, les discours politiques des acteurs sur la scène internationale et les pratiques bien que contradictoires qui semblent nécessaires à une forme de vie. L'imposture étant une arme dans la communication internationale, les discours politiques disent tout sauf rien, partent sèment la terreur, la guerre, ils parlent de respect des droits de l'homme, de la lutte contre le terrorisme et de la défense des droits de l'homme. Comment peut-on justifier un massacre ou un génocide au nom de la lutte contre le terrorisme ou de la défense des droits de l'homme ? Un Etat prétend protéger les droits de l'homme tout en tuant les mêmes hommes. Dans le contexte du droit international, les concepts comme terrorisme, crime contre l'humanité, ont perdu de leur contenu réel à cause de leur instrumentalisation par certains acteurs du système international (Mangemosi & Makwala, 2003).

« La communauté internationale condamne avec la dernière énergie », « la communauté internationale est indignée, toujours préoccupée, embarrassée »..., voilà autant d'expressions qui n'ont de sens que pour celui ou celle qui les emploie. La plupart des résolutions des Nations Unies sont restées lettres mortes à cause du veto de certains États, membres du Conseil de sécurité. Quand la volonté de toute la communauté internationale est paralysée ou suspendue à celle d'un seul Etat, il y a lieu de se poser la question de la démocratie et du respect des autres Etats dans une communauté internationale qui se veut égalitaire.

2.1. Approche éthologique de la communauté internationale : une « superstructure aux acteurs sociopathiques »

La compréhension de cette fable peut susciter une controverse sans fin d'autant plus que son auteur a été considéré comme un « provocateur » dans sa vision des fondements de la civilisation. Mandeville parle d'une ruche qui connaît l'opulence ; car chacune des abeilles y poursuit ses vices propres. Mais l'une des abeilles intercède auprès des dieux et obtient que le vice disparaisse. La disparition du vice a provoqué le dépérissement de la ruche. La morale de cette fable est que « pour faire le bonheur de vos concitoyens, soyez malhonnête et débarrassez-vous de tout scrupule ». Il y aurait, une forme de « sociopathie » des membres vivants dans la société. Certains Etats ont des réserves stratégiques qu'ils gardent jalousement pour leurs générations futures pendant qu'ils exploitent les ruches d'autres pays et ce, au mépris total du Droit international. Ces Etats prédateurs, sans état d'âme sont capables de tuer pour les intérêts de leur pays. Si on parle des États voyous (Courmont, 2007), il y a aussi des États « sociopathes » ou des superstructures « sociopathiques » qui ne reculent devant rien pour protéger leurs intérêts en utilisant la casquette de la communauté internationale.

Il y a ceux qui voient dans cette fable, un cynisme de l'auteur à vouloir encourager le mal ou d'exalter le mal. Lorsqu'il dit par exemple que « les vices privés font le bien public », une opinion pense que c'est une erreur morale de considérer la poursuite de l'intérêt particulier des abeilles comme un vice, c'est la même chose que de condamner un lion d'avoir tué une antilope pour manger. Mais la fable est une expression imaginaire traduisant donc une réalité vécue ou en train de se vivre. Tout comme la colonisation a servi les intérêts des colonisateurs, les multinationales étouffent l'Afrique pour créer de l'emploi en Occident, pour faire le bonheur des occidentaux avec les minerais du sang au détriment des africains.

Sur le plan humain et social, Mandeville considère l'individu comme un être asocial et sociopathe poursuivant son intérêt personnel sans considération pour les autres. Ce que Mandeville appelle « vice » est en réalité la recherche d'un intérêt personnel pour les abeilles. Sur le plan social et humain, chacun cherche d'abord son intérêt, peu importe les moyens. Cette quête du bonheur de soi ne doit pas se faire dans le déni ou la réification de l'autre. Mandeville fait une lecture fonctionnaliste du vice dans le sens où c'est la fin qui justifie le comportement. Pour lui, certains effets latents du vice semblent bénéfiques pour la société.

Sur le plan international, chaque État membre de la communauté internationale cherche à protéger ses intérêts. À la différence des abeilles qui sont guidées par leur instinct de survie,

chaque État, est un acteur « rationnel » dans la défense des intérêts de son peuple. Les relations internationales sont « sociopathiques », certains États (superpuissance n'ont aucune considération pour d'autres ni pour leur Chef d'État), ce sont eux qui décident de qui sera président, qui est dictateur, qui ne l'est pas selon que ces derniers garantissent ou pas leurs intérêts. Les institutions internationales ne sont que des lieux de coordination (boîte à outil) de politiques nationales de grandes puissances. La communauté internationale apparaît aussi, d'une part, comme une superstructure sociopathique, morale et juridique et, d'autre part, comme une communauté des abeilles.

Les activités des abeilles pour alimenter leur ruche nous plongent au cœur de la profondeur de la pensée de Mandeville. Du point de vue économique, une opinion pense que Mandeville a tort de penser que la société ne fonctionnerait pas sans des gens malhonnêtes. L'argument selon lequel, s'il n'y a plus de voleurs, les policiers, les juges, les gardes, les avocats et les fabricants de cadenas se retrouveraient au chômage et la société s'en trouverait appauvrie ne relève que du sophisme selon une certaine opinion. Tous ces gens (policiers, menuisiers, juges...) pourraient utiliser leur talent à d'autres tâches très utiles et parfaitement productives. C'est aussi utopique de penser à la disparition de vice dans une société, les voleurs et les autres on en aura toujours.

Cependant, bien qu'il soit difficile d'appliquer cette logique aux États prédateurs et d'autres firmes internationales qui ont opté pour l'économie de rapine en Afrique, il est certes vrai que la survie du réseau international de production et d'allocation des ressources dépend, en partie, des régimes « cleptocratiques ». L'oblitération de ces derniers pourrait entraîner, non pas la fin, mais l'ébranlement de cette oligarchie internationale qui se nourrit du pain trempé dans les larmes des hommes, devenus de trop, et condamnés à la jouissance passive de leurs droits.

2.2. La communauté internationale : une superstructure morale et juridique

Selon Hervé Mauroy (Mauroy 2011), Mandeville s'est interrogé en effet avec causticité sur les mécanismes à l'origine de la formation de la superstructure morale et juridique que les hommes ont mis en place pour parvenir à « coopérer ». Cette superstructure morale et juridique peut être un État ou une communauté internationale. Il pense que les hommes, grâce à leurs « défauts » (l'orgueil qui pousse à désirer être applaudis et la volonté de maximiser son utilité en particulier), sont parvenus à se réguler pour se comporter « comme il faut » et ainsi à « collaborer » entre eux dans un avantage soi-disant commun. Il poursuit en disant que ce processus d'autorégulation s'est fait en grande partie à l'instigation des « pires des hommes »,

« les plus méchants » ; ces derniers cherchant continuellement à se servir de la morale créée artificiellement pour pouvoir exploiter leur prochain et ayant pour cette raison participé grandement à son institution. Mandeville pense que le législateur et les hommes sages sont poussés en effet, par les « pires des hommes » parce que ces derniers tirent perpétuellement entre eux avantage de la distinction « vil », « noble » et cherchent ainsi continuellement à se servir de la morale pour assurer leur réussite (Mauroy 2011). Ces « pires hommes » sont de grands acteurs sur la scène internationale et nationale, ils sont capables de sacrifier l'intérêt de tout un peuple au profit de leurs intérêts.

Selon Hervé Mauroy, Mandeville ne s'est pas borné à dire que les hommes ont institué d'eux-mêmes un système de valeurs fait pour freiner leur envie de maximiser leur utilité à court terme ; pour lui, le processus d'édification de la superstructure morale et politique a été mis en place en grande partie à l'instigation des « plus méchants » dans le but d'exploitation de son prochain (Mauroy 2011). La configuration actuelle du Conseil de Sécurité montre bien comment les États puissants se sont dotés des instruments juridiques pour leur propre protection et pour la domination des autres.

3. La « communauté des abeilles » et les conflits à l'Est de la RDC

« Il est bien connu que l'or, dont le diable fait cadeau à ses adorateurs, se change en excréments après son départ » (Freud, 1908).

En RDC, l'expression « communauté internationale » est souvent employée par les politiques et les médias congolais pour condamner l'attitude de cette oligarchie. Il est fort possible que la RDC s'adresse aux instances dirigeantes de cette organisation qui ont le pouvoir d'inscrire dans l'agenda politique des Nations Unies toutes les questions en rapport avec sa situation sécuritaire. Mais ces instances sont sous les bottes des « États prédateurs » qui sont leurs premiers bailleurs de fonds. C'est pourquoi, pour la plupart des Congolais, le discours condamnant les exactions et le soutien du Rwanda aux rebelles n'est qu'un rideau de fumée masquant la complicité des États prédateurs. La question de savoir s'il s'agit d'une « communauté internationale » ou une « société des abeilles » en RDC, au regard de ce qui se passe à l'Est du pays, peut être inopportune pour la majorité des Congolais qui pensent être trahis par la communauté internationale. Pour la plupart des Congolais, ce n'est pas une communauté internationale, mais une « communauté des prédateurs », constituée des Occidentaux, et d'autres grandes puissances que nous avons nommées la communauté des abeilles.

À l'instar des « abeilles » de Mandeville, ces potentats, ces prédateurs ont opté pour l'économie de prédation plutôt que l'économie formelle ». La persistance de l'insécurité ou des conflits sur le sol congolais est leur moyen principal d'enrichissement. Vouloir « ôter » leurs mains sur l'Afrique en générale et sur la RDC en particulier reviendrait au dépérissement de leur « ruche » ou de leur source d'enrichissement. Ces États prédateurs, ces États « abeilles » sont totalement soumis aux intérêts des lobbies, notamment des multinationales qui dictent la loi sur la scène internationale.

3.1. La RDC, les prédateurs et les ressources minérales

Le sol et sous-sol congolais sont riches en ressources naturelles. A travers le monde, les bois, le pétrole et le gaz, l'or et les diamants, ainsi que d'autres minéraux essentiels à la transition énergétique, comme le cobalt et le cuivre sont prisés. La RDC, est l'une des régions les plus riches en biodiversité au monde, possédant à elle seule environ 3,5 millions de tonnes métriques de réserves de cobalt. Aujourd'hui, les minéraux tels que le cobalt et le cuivre sont essentiels à l'électrification de l'énergie et des transports ; ils sont utilisés dans tout, des batteries de véhicules électriques aux panneaux solaires et aux éoliennes. Mais curieusement, ses richesses naturelles, n'ont conféré que souffrance et misère à la population congolaise. La RDC est semblable à une belle femme courtisée par tous mais que personne ne veut prendre en mariage. Elle n'a pas non plus, la capacité et le moyen de résister à ces courtisans véreux qui courent seulement derrière sa beauté. Selon le rapport des Nations Unies de 2021, la RDC est également un pays confronté à de nombreux défis en matière de développement. Elle se classe 179^{ème} sur 191 pays et territoires dans le monde selon l'indice de développement humain de 2021, et en 2018, plus de 70 % des Congolais, soit environ 60 millions de personnes, vivaient avec moins de 1,90 dollar par jour. Sur le plan social, la RDC est l'une des cinq nations les plus pauvres du monde. En 2022, environ 62 % de la population du pays soit 60 millions de personnes vivait avec moins de 2,15 dollars par jour. Ainsi, près d'une personne sur six en situation d'extrême pauvreté en Afrique subsaharienne vit en RDC.

Sur le plan démographique, selon le rapport de la banque mondiale, la RDC se classe au 164^e rang sur 174 pays selon l'indice de capital humain 2020, conséquence de décennies de conflits, de fragilité et de développement contrarié. L'indice de capital humain de la RDC s'établit à 0,37, en-dessous de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (0,40). Cela signifie qu'un enfant congolais né aujourd'hui ne peut espérer réaliser que 37 % de son potentiel, par rapport à ce qui aurait été possible s'il avait bénéficié d'une scolarité complète et de qualité, et de conditions de

santé optimales. Ceci, contraste entre les richesses de la RDC et la pauvreté qui est dû, de manière générale à la prédation et à la corruption endémique des acteurs tant politiques qu'économiques. C'est comme si la richesse en ressources naturelles est devenue, en quelque sorte, un malheur pour la population.

La question de pillage des ressources naturelles de la République Démocratique du Congo est toujours d'actualité, étant donné qu'elle constitue la source de financement de la guerre par les rebelles et leurs parrains. Plusieurs rapports des Organisations non gouvernementales et de certaines agences des Nations Unies ont mis à nu l'économie de la prédation pratiquée par certaines entreprises soutenues par leurs États. L'exploitation minière joue un rôle assez important dans le financement des groupes armés et leurs parrains. La RDC est aux prises avec le commerce illicite des minéraux et perd d'importantes recettes fiscales. Selon le Groupe d'experts des Nations Unies, 98 % de l'or produit de façon artisanale en RDC n'est pas déclaré et est acheminé clandestinement hors du pays.

Selon Pierre Jacquemot (Jacquemot 2009), dans le rapport d'octobre 2002, les experts avaient mis en évidence l'implication de quatre-vingts sociétés internationales agissant en violation du Code de bonne conduite de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique). Les trois quarts des firmes citées étaient immatriculés en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord. Le rapport parle du pillage « systémique et systématique », « mondialisé ». Il sied de dire que la mainmise des lobbies militaro-commerciaux rwandais et ougandais sur les ressources naturelles est dictée par la volonté de leurs parrains prédateurs (Mangemosi & Makwala, 2003).

Selon Pierre Jacquemot (Mangemosi & Makwala, 2003), Global Witness a dénoncé en octobre 2008 les agissements de la société de négoce britannique Afrimex devant le Parlement de Londres. La même année, Human Rights Watch avait mis en évidence la contrebande d'or orchestrée par des fonctionnaires ougandais et des entreprises multinationales par l'intermédiaire des chefs des milices rebelles locales. En 2008, Southern Africa Resources Watch a publié la liste des entreprises britanniques, belges, américaines, suisses, rwandaises, russes, malaisiennes, kazakhes, chinoises, impliquées dans le trafic du coltan dans les Kivu. Les rapports de Rights and Accountability in Development (RAID) avaient confirmé ces informations. Selon Global Witness, en 2008, la cinquième plus importante société du monde de transformation de l'étain, Thailand Smelting and Refining Co (Thaisarco) appartenant au groupe britannique Amalgamated Metal Corporation (AMC), se ravitaillait encore auprès des

mines contrôlées par le FDLR. Aujourd'hui, selon Eve Bazaiba, le Rwanda ne produit ni le coltan, ni l'or, mais il est classé dans la bourse comme producteur du coltan, producteur de l'or.

Selon Justin Mwetaminwa et Thierry Vircoulon, « les entreprises chinoises exploitent des sites miniers sans respecter les principes du droit minier » (Mwetaminwa & Vircoulon, 2022). Il n'y a aucune étude de faisabilité nécessaire ni d'évaluation sur l'impact environnemental de leurs activités et n'ont pas de permis d'exploitation. Certaines sociétés chinoises refusent de signer des cahiers des charges avec la population locale conformément au droit minier congolais, tandis que les rares entreprises qui l'ont fait ne respectent pas leurs engagements. Dans ce rapport de Mwetaminwa et Vircoulon qui date de 2022, les auteurs font état de l'implantation des entreprises chinoises dans le Nord-Kivu en dehors du cadre légal. Une exploitation anarchique des ressources naturelles en toute opacité et avec la complicité de certaines autorités politiques, coutumières et militaires (Mwetaminwa & Vircoulon, 2022). La loi américaine du 11/07/2023 adoptée à la chambre des représentants pour contrer la Chine, fait de la RDC une question de sécurité nationale et économique des USA. La RDC doit selon les Américains une réserve stratégique, un gisement pour leurs intérêts. L'union européenne vient de signer un protocole d'accords avec le Rwanda sur les chaînes de valeur durable pour les matières premières couvrant cinq domaines³ pendant le Rwanda ne produit rien sur son sol.

Il ressort de ces différentes études et rapports que la RDC est victime de ses richesses. Les prédateurs ont opté pour une économie de la prédation avec la bénédiction des Seigneurs de guerres qui alimentent les industries d'armements en moyens financiers. Le panel des experts a listé des compagnies basées aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Chine, en Grande Bretagne, en France, en Espagne, en Israël, en Belgique, au Rwanda et l'Ouganda (...), qui opèrent à l'Est de la RDC (Mangemosi & Makwala, 2003). C'est pour autant dire que ces abeilles, tiennent à leurs ruches respectives, elles peuvent ne pas se convertir au risque de signer le dépérissement de ces ruches.

3.2. La condamnation de la communauté internationale par les congolais

« Quand tu as un problème avec un porc, tu vas demander conseil au sanglier, alors que c'est une même race » (Proverbe Nord Kete/Kasai).

Il sied de noter que l'expression « communauté internationale » dans le contexte congolais est beaucoup plus abstraite, voire ambiguë. Lorsqu'on accuse celle-ci comme une « personne

morale », dont les acteurs principaux œuvrent dans la discrétion ou dans l’anonymat pour alimenter les conflits à l’Est, on voit très mal, comment on peut trouver gain de cause. La communauté internationale concernée, est-ce celle qui regroupe les membres des Nations Unies, celle des Membres du Conseil de sécurité ou les USA et ses États clients ? Ou il s’agit des « pays portents écriture », incontournables dans la mise en agenda des questions congolaises ? L’expression communauté internationale paraît donc déterminée par les idéaux et les intérêts de celui qui l’invoque, ainsi que par l’objet ou les objectifs qui l’ont décidé à y faire appel (Villalpando, 2005). Les États membres de cette communauté vivent depuis toujours dans une relation asymétrique (Bühlmann, 2012).

La région de l’Est de la RDC est confrontée à des problèmes de sécurité depuis plusieurs décennies. La population de l’Est du pays réclame le départ de la MONUSCO car sa stratégie de maintien de la paix a échoué. Elle serait dans l’exploitation et le trafic des minerais. C’est depuis 1999 que les Nations Unies disposent d’une force multinationale en RDC (dont l’effectif atteint aujourd’hui plus de 17 000 hommes), mais la situation sécuritaire à l’Est de ce pays reste préoccupante et le nombre des victimes civiles ne cesse d’augmenter ; car le résultat de son action reste mitigé et peu efficace.

Selon des estimations provenant d’organisations non gouvernementales qui travaillent sur place, des milliers de villageois ont abandonné leurs habitations et vivent dans la forêt, des centaines de femmes⁴ continuent à être violées chaque jour et utilisées comme esclaves sexuelles par les différentes rébellions pour affaiblir les populations locales, en vue de l’exploitation illégale des ressources minières, des milliers d’enfants sont privés de toute éducation. Devant ce drame, la communauté internationale se tait, les bourreaux restent impunis et protégés par leurs complices, les victimes se retrouvent abandonnées à elles-mêmes. À l’unanimité, la classe politique congolaise et la société civile condamnent l’inaction de la communauté internationale sans nommer les États complices de la tragédie congolaise.

3.3. De l’hypocrisie de la communauté internationale

De conférences à conférences pour la paix, de condamnations à condamnations, aucun accord de paix n’est strictement mis en application. L’Est du Congo demeure en proie aux crimes odieux dont les auteurs restent impunis. Malgré la présence de l’ONU, dans plus de 24 ans, avec le contingent le plus important du monde, la paix à l’est du pays est toujours différée. Raison

pour laquelle, la société civile, les acteurs politiques ainsi que les scientifiques ne cessent de crier à la complicité de la communauté des « abeilles ».

3.3.1. L'Épiscopat congolais et la communauté internationale

Pour la société civile, la communauté internationale est incapable de mettre un terme à ces violences qui, au fil des ans, ont déplacé plus de six millions de Congolais, d'après les chiffres du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Selon la conférence épiscopale congolaise, *«la communauté internationale affiche une attitude hypocrite et complaisante qui frise la complicité. La responsabilité de la communauté internationale est nettement engagée de par sa complaisance vis-à-vis des multinationales et des pays prédateurs de nos richesses naturelles»*. L'archevêque de Kinshasa Cardinal Frigolin Ambongo, fustige l'indifférence de la Communauté internationale qui ne s'émeut pas des souffrances du peuple congolais. L'Abbé Théophile Lengua pense que : *« La communauté internationale affiche une attitude hypocrite qui frise la complicité ; sa responsabilité est engagée par sa complaisance vis-à-vis des multinationales. Les actes de guerre à l'endroit de nos compatriotes de l'Est nous obligent à lancer un message de compassion et à leur témoigner notre solidarité. Les sacrifices de nos vaillants soldats poussent également l'église à se ranger derrière eux et à les encourager »*.

L'Épiscopat congolais condamne l'ambiguïté et le comportement de certaines organisations internationales, telles que l'ONU, l'UE et la CEEAC, face à cette situation ». Il parle des firmes internationales, des organisations internationales et des États prédateurs qu'il se refuse de citer nommément. Il est convaincu que la communauté internationale est hypocrite et a toujours donné la priorité à ses propres besoins. Il demande au gouvernement de suspendre la participation de la RDC à la Francophonie et de quitter la communauté des États d'Afrique de l'Est. L'Église catholique en RDC ne veut plus de la présence de la Monusco sur le territoire congolais ; car dit-elle, la responsabilité de la communauté internationale dans la crise est engagée.

3.3.2. Le gouvernement congolais face à la communauté internationale

La plupart des officiels Congolais, à commencer par le ministre des Affaires étrangères, ont dénoncé la complicité et le silence de la communauté internationale. Le vice-premier ministre, ministre congolais des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Christophe Lutundula a déploré, « l'hypocrisie » de la Communauté internationale face à ce qu'il pense

comme une guerre imposée à la République Démocratique du Congo (RDC) par le Rwanda à travers ses supplétifs du mouvement terroriste dans la province du Nord-Kivu. On voit que le ministre a évité de « condamner » la communauté internationale, mais déplore son laxisme. Autrement dit, il ne veut pas engager la responsabilité de la communauté internationale qu'il ne sait pas nommer ou identifier. Selon le ministre de la Communication et Médias, Patrick Muyaya « la communauté Internationale est co-responsable de la guerre qui se passe dans l'Est de la République démocratique du Congo ». Il accuse la communauté internationale dont la RDC fait partie ou une autre qu'il ne veut pas nommer. Pourtant, le simple fait que le Président de la République du Congo Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo ait nommé le Rwanda comme premier agresseur a changé la donne sur le plan diplomatique. Ne dit-on pas « *soki omoni ndoki belela* » ou si tu vois un sorcier, il faut crier ou appeler au secours ». Ce sont les soit disant « amis » de la RDC qui sont complices de sa tragédie.

Le même son de cloche de l'ancien Premier ministre Augustin Matata Ponyo qui dit : « Je condamne votre inaction dès lors que le rapport du groupe d'experts des Nations-Unies prouve l'agression explicite du Rwanda qui se cache derrière le M23. J'exhorte la Communauté internationale d'assumer la responsabilité qui est la sienne en dénonçant ouvertement l'agression rwandaise, et en exigeant le retrait sans délai de ses troupes agissant via le M23, et ce, conformément aux exigences de la Charte des Nations Unies. Il en va de la crédibilité des Nations Unies et de leurs responsabilités ». A notre avis, il faut exhorter les pays concernés d'ôter et de cesser d'étouffer la RDC au lieu d'accuser la communauté internationale.

Dans une interview qu'il avait accordée au journal le Phare en mars 2023, Léon Kengo wa Dondo dit que « la communauté internationale porte l'entière responsabilité de la déstabilisation de la RDC ». Il y décrit de manière limpide et sans équivoque l'origine de l'insécurité qui a élu domicile à l'Est de la RDC, que certains membres de la communauté internationale, en commençant par l'ONU et quelques membres permanents du Conseil de sécurité, voudraient imputer aux dirigeants congolais, au motif qu'ils seraient incapables d'imposer l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national. Pour l'ancien Premier ministre Kengo wa Dondo, la République Démocratique du Congo est bel bien victime de ce qui paraît aujourd'hui, comme un complot international contre l'existence d'un Etat souverain. L'insécurité instaurée à dessein dans la partie orientale du pays, et qui a duré près de trois décennies, procède de ce plan de la balkanisation de la RDC.

Au premier rang des accusés, figure la communauté internationale, avec les Nations-Unies en tête. Vouloir se disculper de cette responsabilité historique, et surtout chercher à l'imputer aux dirigeants congolais, n'est ni plus ni moins que de la malhonnêteté de la communauté internationale, qui a sûrement la conscience chargée des morts que la situation qu'elle avait créée a entraînés, au fil des années, parmi la population congolaise. L'ancien Premier ministre montre bien que la dictature de la communauté internationale est la cause de l'insécurité que connaît la République Démocratique du Congo. Il met au clair le rôle joué par la communauté internationale qui voudrait aujourd'hui jouer au Ponce Pilate. Cette communauté internationale que nous qualifions des abeilles, ayant joué au pyromane et continué à entretenir l'insécurité sous une autre forme, notamment le financement des groupes armés par les multinationales plongées dans l'exploitation des minerais du sang, porte la lourde responsabilité d'éteindre le feu qu'elle avait allumé.

3.3.3. Communauté scientifique

Dans le monde scientifique, Augustin Mangemosi parle de la faiblesse de la communauté internationale qu'il considère comme la fossoyeuse de la tragédie congolaise. En effet, face aux crimes graves qui se commettent et continuent à se commettre en RDC, l'auteur dit ne pas comprendre cette attitude de la communauté internationale et pense que ce sont les mêmes acteurs de la tragédie de l'Afrique médiane, qui définissent les grandes lignes de la politique régionale.

Le politologue Freddy Mulumba Kabuayi, se dit vivement préoccupé par la persistance de la situation d'insécurité qui sévit dans la partie orientale de la RDC. Il désapprouve « l'hypocrisie de la communauté internationale » sur les agressions dont la RDC est victime notamment par le M23, soutenu par le Rwanda. Le politologue dit que cette hypocrisie et indifférence de la Communauté internationale face aux longues et quotidiennes souffrances de nos compatriotes de l'Est de notre pays, victimes à répétition des actes de viols, de massacres et de pillages systématiques de nos ressources naturelles, résultant de cette guerre injustement imposée par Monsieur Paul Kagame, nous inquiète ». Les acteurs internationaux ne s'intéressent qu'à nos ressources et non à notre peuple. Ceux qui meurent en RDC sont des êtres humains qui ont des familles, des vies et des rêves, qui ont aussi droit à la vie. Il y a, selon Mulumba Kabuayi, une volonté ferme de balkanisation de la RDC.

4. Approche critique sur l'attitude dite « hypocrite » de la communauté internationale

Face aux critiques de la communauté internationale, il est important de se poser la question de savoir si ce n'est pas la faible intégration de la RDC sur la scène internationale qui est la cause même de son malheur. Il est vrai que les relations internationales sont d'abord des relations d'intérêts. La démarche de la RDC dans sa quête de collaborer avec ses pairs sur la scène internationale pour pacifier sa partie Est ne repose pas à notre avis sur la coopération internationale entre Etat et Etats, son degré d'insertion et son statut au sein de concert des nations, restent tributaires des pratiques hégémoniques des grandes puissances. La RDC, n'est pas en quête de positionnement sur la scène internationale mais des solutions auprès ses fossoyeurs. Cependant, cette attitude « hypocrite » de la communauté internationale est réaliste, elle constitue le *modus operandi* de ces grandes puissances. Faut-il utiliser le droit international pour dénoncer le statut hémogénique de ces Etats prédateurs quand on sait que ces derniers ont toujours entretenu des relations ambiguës avec ce droit international qu'ils mobilisent que quand il s'agit de leurs violations par les autres. Pour arriver à se positionner sur le plan internationale, toute stratégie de coopération au niveau international exige au préalable une intégration minimale de la RDC au sein de la communauté internationale et une attitude réaliste. Selon Sidani (Sidani 2014), cette intégration requiert un certain nombre de ressources nécessaires à son existence au niveau mondial dont notamment : les conditions économiques, politiques, institutionnelles, sociales et diplomatiques nécessaires à sa participation. Sans ces conditions, la RDC, ne peut pas entrer dans le jeu international et collaborer pleinement avec ses pairs. La diplomatie congolaise a consisté dans les jérémiades et des accusations des pays voisins et la communauté internationale à laquelle, elle fait partie.

Il ressort de notre lecture que ces condamnations apparaissent beaucoup plus comme des discours politiques qu'une véritable prise de position. La classe politique toutes tendances confondues, la société civile et la communauté scientifique, parlent de la communauté internationale sans nommer les vrais acteurs ou des auteurs intellectuels. La RDC se comporte toujours en victime et non en responsable de son malheur. Les prédateurs ont trouvé un terrain fertile pour opérer en toute liberté. L'absence d'un Etat de droit, la corruption, les conflits tribaux ont fragilisé la cohésion sociale et la naissance d'un véritable Etat démocratique. Il est vrai qu'on ne sait aller en guerre contre celui qui est plus fort que soi, mais il faut savoir comment se comporter à son égard. Il n'y a pas d'actions concrètes pour fléchir cette

communauté des abeilles. La peur de nommer les auteurs de ces crimes odieux, constitue un obstacle majeur à la résolution des conflits à l'Est de la RDC en proie à la guerre. Les seigneurs de cette guerre, ces prédateurs économiques, opèrent sous plusieurs étiquettes. Il faut un discours clair pour faire tomber les masques. Le langage de la guerre est seul capable de les tenir en respect.

Comme force morale et abstraite, cette communauté internationale, un fond sans fond, devient insaisissable et difficile à accuser et à condamner. Porter les problèmes des conflits devant la communauté internationale serait faire appel aux pyromanes qui travaillent sous cette étiquette de venir avec des extincteurs, c'est en quelque sorte se tirer une balle dans la tête. Il faut avoir le courage d'appeler le chat par son nom, c'est-à-dire de nommer les différents pays qui ont leurs firmes en RDC et de discuter avec eux sur les conditions légales d'exploitations des minerais. Le péché mortel de RDC consiste dans le fait de manquer de puissance. Tant que nous serons faibles, les dénonciations ne nous avanceront pas. C'est une diplomatie à la fois militaire et économique et du vivre ensemble qu'il faut mettre en œuvre entre les abeilles et la RDC.

5. La diplomatie du vivre ensemble et du partage des intérêts

La RDC se présente actuellement comme la région pivot de la politique mondiale et un espace virtuel et stratégique pour l'ensemble des puissances mondiales (Mangemosi & Makwala, 2003). Ainsi, elle est condamnée à cohabiter ou de vivre ensemble avec d'autres Etats. Mais la difficulté structurelle résiderait selon A. Mangemosi dans cette sorte d'incompétence à penser la liberté des actions diplomatiques, la liberté d'initiative qui suppose une culture géopolitique des affaires nationales et internationales (Mangemosi & Makwala, 2003). Cependant, la question du vivre ensemble nous interpelle par le constat de l'affaiblissement de la conscience collective et du lien social, caractérisé aujourd'hui dans la société par le développement de comportement d'individualisme ou de comportement de communautarisme (Tassy & Lavallet). Notre problème réside dans le fait que nous n'avons pas développé l'intelligence internationale. Nous sommes très naïfs en croyant que les relations internationales sont le domaine de l'amour, de l'amitié, de la sincérité. En face de nous, nous avons des gens qui sont prêts à tout pour la satisfaction de leurs intérêts.

Sur le plan international, le vivre ensemble repose sur un certain nombre de principes définis par les Nations-Unis, dont notamment : 1° le principe de l'universalité de la communauté des nations; 2° le principe de la responsabilité collective des Etats pour le maintien de la paix et la prévention de l'agression; 3° le principe de la coopération internationale pour l'avancement du

progrès social et économique; 4° la place centrale des Nations unies et son rôle dans les affaires internationales. Ces principes, sont loin d'être respectés, la RDC a tout intérêt de faire une diplomatie réfléchie basée sur ces principes et la défense de ses intérêts.

5.1. La diplomatie du vivre ensemble

La diplomatie du vivre ensemble et du partage des intérêts est une approche diplomatique qui met l'accent sur la coopération, la compréhension mutuelle et le respect entre les nations, les communautés et les individus. Elle repose sur l'idée que les nations et les peuples peuvent vivre en harmonie en reconnaissant et en célébrant leur diversité tout en cherchant des intérêts communs. La question est celle de savoir comment un puissant peut-il coopérer avec un faible ?

Cette diplomatie, encourage le dialogue et la négociation pacifique pour résoudre les différends et les conflits. Elle vise à promouvoir la paix, la stabilité et le développement durable en favorisant la coopération et la collaboration dans divers domaines tels que l'économie, l'environnement, la sécurité, la culture et les droits de l'homme. La diplomatie du vivre ensemble et du partage des intérêts, vise précisément à promouvoir des relations internationales plus constructives et à réduire le cynisme en favorisant la confiance, la coopération et la compréhension mutuelle.

5.2. Du partage d'intérêts

Dans cette approche diplomatique, les intérêts mutuels sont considérés comme des points de convergence qui permettent aux pays et aux communautés de travailler ensemble pour atteindre des objectifs communs. Cela implique souvent de trouver des compromis et de rechercher des solutions gagnant-gagnant qui bénéficient à toutes les parties concernées.

La diplomatie du vivre ensemble et du partage des intérêts nécessite une ouverture d'esprit, une tolérance et une volonté de chercher des solutions communes plutôt que de s'enfermer dans des intérêts égoïstes ou des positions rigides. Elle repose sur l'idée que la coopération et le respect mutuel sont essentiels pour construire un monde pacifique et prospère. La RDC a toujours été partie prenante à cette manière de voir les choses. En mettant en œuvre la diplomatie du vivre ensemble et du partage des intérêts, les nations peuvent renforcer leurs relations bilatérales et multilatérales, favoriser le commerce et l'investissement, promouvoir les échanges culturels et éducatifs, et s'attaquer ensemble aux défis mondiaux tels que le changement climatique, la pauvreté et les conflits.

Il sied de noter que la diplomatie du vivre ensemble et du partage des intérêts vise à construire des relations harmonieuses et mutuellement bénéfiques entre les nations et les peuples en favorisant la compréhension, la coopération et le respect mutuel. C'est une approche qui reconnaît que nous partageons un monde interconnecté et que nous avons tous intérêt à travailler ensemble pour un avenir meilleur. Il faut aussi comprendre la dialectique du beurre et du canon. On ne peut pas développer (beurre) sans être puissant (canon).

5.3. Application de la diplomatie du vivre ensemble et du partage d'intérêts

Dans le contexte actuel des relations internationales, la diplomatie du vivre ensemble et du partage des intérêts peut être appliquée de plusieurs manières :

1. Dialogue et diplomatie : La diplomatie du vivre ensemble repose sur le dialogue et la négociation pacifique pour résoudre les différends et les conflits. Les pays peuvent s'engager dans des pourparlers diplomatiques, des rencontres au sommet et des échanges de haut niveau pour trouver des solutions mutuellement acceptables. Cependant, la dimension militaire n'est pas négligée. On négocie mieux quand on a ses armes sous la table.
2. Coopération économique : La coopération économique est un aspect important de la diplomatie du vivre ensemble. Les pays peuvent promouvoir le commerce, les investissements et l'intégration économique afin de créer des intérêts communs et de renforcer leurs relations. Les accords commerciaux, les partenariats économiques et les initiatives de développement peuvent favoriser la prospérité mutuelle.
3. Collaboration dans les domaines mondiaux : Les défis mondiaux tels que le changement climatique, la sécurité, la santé publique et la lutte contre la pauvreté nécessitent une coopération internationale. La diplomatie du vivre ensemble encourage la collaboration entre les pays pour relever ces défis de manière collective. Les négociations internationales, les accords multilatéraux et les partenariats régionaux peuvent être utilisés pour promouvoir une action commune.
4. Échanges culturels et éducatifs : La diplomatie du vivre ensemble favorise également les échanges culturels et éducatifs entre les nations. Les programmes d'échange d'étudiants, les événements culturels conjoints, les collaborations académiques et les initiatives de sensibilisation peuvent renforcer la compréhension mutuelle, promouvoir le respect des différences culturelles et contribuer à une meilleure coexistence.

5. Promotion des droits de l'homme : La diplomatie du vivre ensemble et du partage des intérêts inclut également la promotion des droits de l'homme et de la justice sociale. Les pays peuvent travailler ensemble pour défendre les valeurs universelles des droits de l'homme, lutter contre les discriminations et les injustices, et promouvoir l'inclusion et l'égalité.

Il est important de noter que la mise en œuvre de la diplomatie du vivre ensemble et du partage des intérêts nécessite un engagement sincère des nations à surmonter les différences, à respecter les intérêts mutuels et à rechercher des solutions équitables. Cela nécessite également une volonté de renoncer aux approches unilatérales et de privilégier la coopération et la collaboration.

5.4. Les produits diplomatiques

Les relations internationales sont des relations d'intérêts. La diplomatie est plurielle, elle est politique, économique, scientifique, humanitaire, militaire.... Pour être fort sur le plan international, il faut avoir des produits diplomatiques susceptibles de rivaliser ou d'entrer en concurrence directe avec ceux des autres. Il y a un proverbe luba (Kasaï, RDC) qui dit : « *mona keba nanku uhunga bulanda ni bakueba* » ou « *possède aussi quelque chose, ainsi tu seras considéré dans les rangs de tes amis, ou encore tu entretiendras des bonnes relations avec les autres* ». Autrement dit, l'avoir, attire le respect des autres. Nos minerais, notre forêt (...) tant convoités, qui devraient servir des produits diplomatiques sont pillés par les abeilles au mépris de toutes les lois internationales. Les abeilles ont besoin du miel dont les matières premières se trouvent en RDC, au lieu de se lamenter, la RDC doit savoir comment utiliser les produits diplomatiques à sa possession et chercher à se faire respecter sur le plan international. Cette forme « d'apiculture », reposerait sur une approche réaliste et holistique des relations internationales. La RDC doit cesser de faire la politique de ses ennemis et s'auto-victimiser à chaque fois dans ses relations diplomatiques ambiguës avec les autres. Il faut une diplomatie active basée sur des intérêts réciproques.

Conclusion

Dans un monde globalisé, la quête de la paix cesse d'être une question d'intérêt national pour devenir une préoccupation d'ordre international. Aussi, estime-t-on, l'appel fait à ladite communauté internationale, dans le contexte des conflits armés à l'Est du pays, ne relève pas totalement de l'incapacité de la République démocratique du Congo de garantir sa souveraineté nationale et son intégrité territoriale. Mais dans cette démarche, la connaissance de la

communauté internationale est d'une importance capitale. Cette communauté a plusieurs facettes au point de porter le visage de l'ennemi de la RDC. Depuis plusieurs années, le Gouvernement congolais n'a cessé de faire appel, de façon légitime, à cette communauté internationale, mais on s'aperçoit que ces appels sont restés sans réponse à cause des enjeux des puissances, constituées en bastion de la mort, utilisant la morale et le droit comme forces d'aveuglement des victimes, cautionnant l'acceptation volontaire d'un crime contre l'humanité. Sous le couvert de cette étiquette de « communauté internationale », se cachent des États prédateurs et des acteurs économiques qui n'ont pas d'amis, mais seulement des intérêts. Cet appel à la communauté internationale est à notre avis, comme une demande aux amis de nos ennemis de nous venir en aide.

Le Conseil de sécurité est devenu un conseil « d'insécurité », une communauté des abeilles pour allumer le feu partout au nom de la « paix » et de la démocratie. Il ressort de notre étude que cette communauté des abeilles ne peut pas accepter son propre dépérissement en mettant fin à cette guerre qui profite à son peuple. L'idéal aurait été que ces prédateurs économiques signent des contrats en bonne et due forme pour exploiter les ressources de la RDC, mais ils ont opté pour une économie de la prédation. Ce choix n'est pas anodin, il est rationnel et conséquent dans le monde économique actuel.

Nous pensons que l'appel de la RDC à la communauté internationale est abstrait et inefficace. Il convient de cibler les acteurs, les « abeilles » qui opèrent sous de multiples visages en RDC. Ces vrais acteurs de la tragédie congolaise ne séparent pas actions « nobles » et actions « viles » dans leur manière d'agir. Leur grille de lecture ou leur positionnement dans les domaines des relations internationales dépend d'abord de leurs intérêts respectifs. L'attitude de cette communauté des abeilles montre bien qu'il y a des victimes qui servent à nourrir les stratégies politiques et économiques et d'autres qui ne servent à rien et qui restent muettes. Donc, « une morale d'indignation qui se désuniversalise devient ainsi immorale »⁵. Il ne faut pas compter sur leur altruisme qui peut paraître suicidaire pour leur survie et leur développement. La communauté des « abeilles » a un autre agenda sur la RDC, sa diplomatie consiste beaucoup plus dans la gestion plus sophistiquée des intérêts géopolitiques par les Etats des plus puissants de la planète. Il est impérieux de changer la manière de chercher des solutions par le recours aux pays qui veulent balkaniser le pays. Nous pensons qu'une diplomatie « contestataire » est indiquée. Pour ce faire, le développement socio-économique et politique constitue une



condition sine qua non de la participation de la RDC sur la scène internationale. Notre respectabilité passe aussi par le bon fonctionnement démocratique de nos institutions.

La RDC fait l'objet de convoitise de plusieurs États. Ces richesses convoitées par les « abeilles » font son malheur en lieu et place du bonheur. Nous estimons que ces richesses doivent devenir de vrais produits de la diplomatie congolaise. On ne sait pas demander aux abeilles de se convertir, mais on peut faire de l'« apiculture » pour profiter aussi de leur miel même si elles nous piquent. Il faut une « diplomatie d'intérêts partagés » et non une diplomatie de « *mudimuka ni muhota* » (en langue Luba du Kasai/RDC), c'est-à-dire une « diplomatie du malin et de l'idiot ». Une relation entre le malin et la dupe, une relation asymétrique dans laquelle, certains ont des intérêts à défendre sur le sang des autres. Pendant qu'ils font des réserves pour leurs générations futures, ils pillent les nôtres.

Bibliographie indicative

- Augustin Mangemosi Luwawu Makwala (2023). La géopolitique de la recentration de la république démocratique du Congo en Afrique médiane : essai sur la construction d'une solidarité stratégique pour le développement de l'Afrique du XXIème siècle, Kinshasa, IPRIS-IGAM, p 222.
- Bühlmann, Christian. (2012) «Le concept d'asymétrie : une plus-value pour comprendre les conflits modernes ? », *stratégique*, vol. 100-101, no. 2-3, pp. 229-268.
- Charles Onana, (2023) *Holocauste au Congo, l'omerta de la Communauté internationale, La France complice ?* Paris, L'artilleur.
- Deschaux-Dutard, Delphine (dir) (2018). «Approches réalistes de la sécurité internationale», *Introduction à la sécurité internationale*, Fontaine, Presses Universitaires de Grenoble, pp. 25-42 ;
- E. Grossman et S. Saurugger (Dir) 2012. *Les groupes d'intérêt : Action collective et stratégies de représentation*, Paris, Armand Colin., pp. 177-210 ;
- Emmanuelle. Jouannet (2005). « La communauté internationale vue par les juristes », *Annuaire français des relations internationales*, Vol.6.
- Éthier, (2010).« Chapitre 1. L'analyse des relations internationales ». Introduction aux relations internationales, Presses de l'Université de Montréal.
- Hervé Mauroy (2011). « *La Fable des abeilles de Bernard Mandeville : L'exploitation de son prochain comme fondement de la civilisation* », *Revue européenne des sciences sociales*, 49-1, 2011, pp. 83-110.
- Ingeburg Lachaussée (2017). « La communauté : Ferdinand Tönnies et la sociologie allemande, dans *Communauté, sociabilité et bien commun : approche internationale* », Vol. 52, pp.15-23 ;
- James K. Galbraith, *L'État prédateur 2009. Comment la droite a renoncé au marché libre et pourquoi la gauche devrait en faire autant*, Paris, Seuil.
- Jean Baptiste Jeangène Vilmer (2013). « Pour un réalisme libéral en relations internationales », COMMENTAIRE, N° 141, PRINTEMPS.
- Justin MWETAMINWA et Thierry VIRCOULON (2022). « Un scandale sino-congolais. L'exploitation illégale des minerais et des forêts par les entreprises chinoises au Sud-Kivu », in *NOTE DE L'IFRI*.
- Michel Bergès (2008). *Penser les relations internationales*.

